



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le

21 OCT. 2014

Service du développement durable des territoires et des entreprises  
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires  
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-943-14

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet d'extension du crématorium d'Avrainville (Essonne), dans le cadre de la procédure d'autorisation préfectorale prévue par l'article L. 223-23-40 du code général des collectivités territoriales.**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 20 août 2014 pour avis sur le dossier présenté par la société OGF, pour le projet d'extension du crématorium d'Avrainville (Essonne).

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public avant la décision d'approbation du projet. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité  
environnementale,  
Le directeur régional et interdépartemental de  
l'Environnement et de l'Énergie

*pi.*  
Le directeur adjoint

Alain VALLET

Jean-François CHAUVEAU

